

LIGNES DIRECTRICES

Établies en 1985, les prestigieuses Bourses d'études Richard J. Schmeelk sont offertes à des Canadiennes et Canadiens francophones et anglophones titulaires d'un baccalauréat qui souhaitent élargir leurs horizons sur les plans géographique et culturel en poursuivant des études supérieures dans l'autre langue officielle du Canada.

Établi par Richard J. Schmeelk, ce programme de bourses d'études vise à promouvoir l'harmonie et la collaboration entre les communautés canadiennes d'expression française et anglaise, ainsi qu'à favoriser les échanges culturels entre elles. Il offre aux titulaires d'une bourse l'occasion unique d'élargir leurs réseaux et de découvrir d'autres horizons au pays.

NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES ET VALEUR/DURÉE DU FINANCEMENT

Huit (8) bourses d'études seront décernées à des étudiantes et étudiants admissibles poursuivant des études de maîtrise ou de doctorat à temps plein.

Valeur des bourses d'études et durée du financement :

- Pour la maîtrise : 20 000 \$ CA par année scolaire, renouvelable une fois, pour un maximum de deux (2) années.
- Pour le doctorat : 10 000 \$ CA par année scolaire, renouvelable trois fois, pour un maximum de quatre (4) années.
- Les étudiantes et étudiants anglophones venant d'une province autre que le Québec qui détiennent un baccalauréat et désirent poursuivre des études en droit à l'Université Laval sont admissibles à une bourse de 10 000 \$ par année scolaire renouvelable trois fois, pour un maximum de quatre (4) années.
- Des allocations de déplacement peuvent être offertes par la Fondation Schmeelk Canada à quelques candidates et candidats sélectionnés. Les demandes doivent être présentées directement à la Fondation Schmeelk Canada. Pour obtenir un complément d'information, veuillez visiter le site Web.

ADMISSIBILITÉ

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Maîtriser le français et l'anglais et avoir au plus 40 ans ;
- Détenir un baccalauréat et prévoir d'entamer à l'automne 2025 des études à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat ;
- Ne recevoir aucun salaire ou allocation spéciale d'un employeur durant ses études ;
- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada.

ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES :

Les personnes qui fréquentent un des établissements suivants sont admissibles :

- Les candidates et candidats francophones du Québec doivent être inscrits à University of Western Ontario ou à l'Université de Calgary.
- Les candidates et candidats anglophones hors Québec doivent être inscrits à l'Université Laval ou à l'Université de Montréal ou ses établissements affiliés (Polytechnique Montréal et HEC Montréal).

DOMAINE D'ÉTUDES ET EXIGENCES RELATIVES AU PROGRAMME

Les personnes qui présentent une demande doivent avoir été admises dans un programme de maîtrise ou de doctorat dans l'un des domaines suivants :

- Administration des affaires
- Informatique
- Génie
- Actuariat
- Architecture
- Sciences politiques
- Droit (seulement pour les étudiantes et étudiants fréquentant l'Université Laval)

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

- Les personnes qui commencent leurs études postsecondaires en janvier ne sont pas admissibles au concours de l'été de la même année.
- Les candidates et candidats doivent suivre leur programme d'études en personne et habiter dans les environs de leur établissement d'enseignement.
- Les candidates et candidats doivent poursuivre des études à temps plein conformément aux exigences de leur établissement.
- Les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes de premier cycle ne sont pas admissibles.
- La Fondation Schmeelk Canada se réserve le droit de modifier son parrainage du programme de bourses d'études ou d'y mettre fin sans préavis.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au plus tard le **30 avril 2025**, à **13 h (HE)** au https://portal.scholarshippartners.ca/s_Login.jsp?&lang=2.

Les demandes doivent être remplies et soumises par les candidates et candidats. Pour toute question, veuillez communiquer avec Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) au <https://spc.univcan.ca/>.

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS :

- Énoncé personnel sur la sensibilisation aux cultures
- Dissertation sur les réalisations personnelles
- Deux formulaires de recommandation : L'un d'eux doit être rempli par une professeure ou un professeur qui connaît les travaux de la candidate ou du candidat, et l'autre par une personne hors du milieu universitaire qui connaît ses réalisations. Les lettres de recommandation ne seront pas acceptées.

Des directives détaillées se trouvent sur le formulaire de demande. Seules les demandes complètes seront évaluées, et aucune demande de report de la date limite ne sera accordée.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité formé de représentantes et représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par PBEC sélectionne les titulaires de bourse. La Fondation Schmeelk Canada n'a aucun droit de regard sur le choix des titulaires.

La décision du comité est irrévocable.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le comité de sélection examine les demandes en s'appuyant sur les critères suivants :

- Démonstration d'un leadership exceptionnel par ses activités, réalisations et contributions à la société, et volonté de poursuivre sur cette lancée ;
- Promotion de l'immersion linguistique ainsi que de l'harmonie et de la compréhension interculturelles entre les Canadiennes et Canadiens d'expression française et anglaise des diverses régions du pays ;
- Mérite scolaire.

DEMANDES RETENUES

Les personnes dont la demande est retenue en seront informées en août. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont la preuve d'inscription à leur établissement d'enseignement.

VERSEMENT

Le versement de la bourse sera effectué à la fin du processus d'acceptation et après l'examen des documents justificatifs. Selon la méthode de paiement, la réception peut prendre de six à huit semaines. Le montant sera versé à l'établissement au nom du commanditaire du programme. Les titulaires doivent s'assurer du paiement des droits de scolarité dans les délais. Les établissements procéderont au versement selon leurs pratiques.

Pour les étudiants de l'Université Laval, le versement sera effectué directement par l'université, et non par Universités Canada.

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

Les communications se feront via le portail. Les titulaires doivent informer PBEC de tout changement de coordonnées en maintenant leurs informations à jour. Les candidats doivent ajouter l'adresse bourses@univcan.ca à leur liste d'expéditeurs autorisés pour recevoir les messages importants de PBEC.

L'administration du programme de Bourses Richard J. Schmeelk est gérée par PBEC, une division d'Universités Canada, qui offre des services de gestion pour plus de 140 programmes de bourses. Pour plus d'informations, visitez www.univcan.ca.

CALENDRIER

Date	Activité
19 mars 2025	Début de la période de présentation des demandes
30 avril 2025	Date limite pour soumettre les formulaires de demande et tous les documents justificatifs
Août 2025	Envoi des résultats du concours aux candidates et candidats Envoi des invitations à effectuer le processus d'acceptation de la bourse
11 septembre 2025	Date limite pour terminer le processus d'acceptation de la bourse
Septembre-octobre 2025	Versement des fonds et envoi des courriels de confirmation aux titulaires